

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1481)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC2

présenté par

M. Hetzel, M. Breton, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Reiss, Mme Meunier, Mme Le Grip et Mme Genevard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Après le premier alinéa de l'article L 313-1 du code de l'éducation, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« La question de l'insertion professionnelle des élèves doit prendre toute sa place dans les orientations de notre système éducatif. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'insertion professionnelle est une préoccupation forte pour l'ensemble de nos concitoyens. Il est important que le système éducatif prenne en compte cet aspect.